

TARIF DES HONORAIRES DE NEGOCIATION ET REDACTION DES ACTES

TRANSACTIONS :

- Honoraires pour ventes : montant de 5 à 7 % maximum TTC

LOCATIONS :

- Honoraires de location : 10 €uros TTC / m² (50% locataire, 50% bailleur)
- État des lieux : 3 €uros TTC / m² (50% locataire, 50% bailleur)
- Rédaction d'un bail : 150 €uros TTC (hors location agence)

GERANCES :

- Honoraires de gérance sur tous les encaissements: 7 % TTC

BAUX COMMERCIAUX :

- Rédaction d'acte sur loyer annuel : 1 mois loyer cc TTC
 - Renouvellement bail : 150 €uros TTC

REDACTION D'ACTES :

- Rédaction de compromis ou promesse de vente : 200 €uros TTC Minimum.
 - Estimation : Gratuite.
 - Avis de valeur NOTAIRE : 150 €uros TTC Minimum par bien.
- **Aucun honoraire, aucun frais de quelque nature que ce soit (publicité) n'est dû avant la conclusion d'un contrat.**
 - **T.V.A : Taux en vigueur : 20 %**